Image not found or type unknown

# demande de nationalité par les grands parents

Par **NANAti**, le **31/03/2011** à **18:32**

bonjour,
ma question est toute simple et toute complique a la fois
une personne qui est née en 1955 en France et grandi avec ces parents,et qui est reparti en Algérie en 1963,ces parents travaillé en France,mais je sais pas si il on déposé ou abandonné leurs papiers.sachant que c'est grand parents on la nationalité française
ma question est la suivante
es qu'elles pourrai obtenir ça nationalité par le biais des grands parents et qu'est ce qu'il faut comme documents
merci

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **09:31**

On a la nationalité de ses parents.
Concernant les Algériens, il faut prouver que son père a conservé la nationalité française après l'indépendance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés